

Services de la Résidence

Restauration : Les repas sont cuisinés sur place de façon traditionnelle. Une commission des menus a lieu toutes les 6 semaines en présence de résidents.

Animation : Différents temps d'animation sont prévus dans la semaine.

Culte : Une messe est célébrée une fois par mois à la résidence. Toute autre confession est bienvenue. Il suffit d'en informer la direction afin d'organiser les modalités d'intervention.

Visites : Vous pouvez recevoir votre famille ou vos proches quand vous le souhaitez. En cas de fermeture des portes une sonnette est à votre disposition pour prévenir de votre arrivée.

Coiffure : Au rez-de-chaussée de l'établissement se trouve un salon de coiffure. Il est ouvert deux demi-journées par semaine.

Biens personnels : Vous pouvez apporter des petits meubles et objets personnels afin de personnaliser votre chambre.

Téléphone : Vous pouvez bénéficier d'une ligne directe dans votre chambre (sauf USSA). Celle-ci sera facturée mensuellement.

Linge : Le linge est marqué par vos soins lors de l'entrée. Il est ensuite entretenu au sein de la résidence. Cette prestation est comprise dans le prix de journée hébergement.

Vos interlocuteurs

Jean-Christophe SAINT-GERMAIN
Responsable des Établissements
jc.saintgermain@cias-sierss.fr

Mireille PERNET-DAVID
Adjointe au Responsable des Établissements
chargée de la préparation des admissions
mireille.pernet@cias-sierss.fr

Laetitia BONNEVIE
Adjointe médico-sociale
Cadre de santé
laetitia.bonnevie@cias-sierss.fr

Dominique ABONDANCE
Assistante administrative
ehpad@cias-sierss.fr

Jennifer BERSY
Psychologue
Responsable Accueil de jour
psychologue.ehpad@cias-sierss.fr

Docteur Jean-Louis VINCENSINI
Médecin coordonnateur
medecin.ehpad@cias-sierss.fr

Accueil du public

du lundi au vendredi
de 10 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 30 à 17 h 00



EHPAD L'ARBÉ



142 rue du Plan du Truy
73260 AIGUEBLANCHE

Contactez nous au :

 **04 79 00 99 00**
ehpad@cias-sierss.fr



LA RÉSIDENCE L'ARBÉ

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) L'ARBÉ est un établissement médico-social public, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Canton de Moûtiers Tarentaise.

La capacité d'accueil totale est de 86 places.

- 56 places d'Hébergement au 1^{er} et 2^{ème} étage et RDC dont 3 places en accueil temporaire ;
- 12 places en Unité de Soins Spécialisés Alzheimer (U.S.S.A) au RDC ;
- 12 places en Unité pour Personnes Handicapées Mentales Vieillissantes (UPHV) ;
- 6 places en Accueil de Jour.

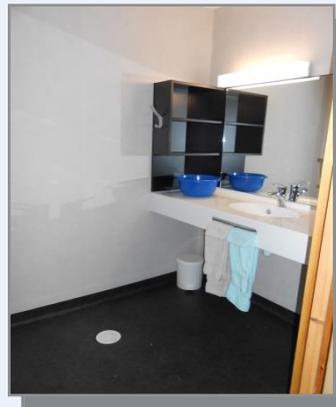
Les résidents sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire 24h/24 et 7j/7.



Les chambres sont individuelles mais la résidence dispose de 6 chambres communicantes afin d'accueillir des personnes proches.

Équipements du logement :

- Salle de douche de plein pied,
- Lit médicalisé,
- Table de chevet,
- Télécommande appel-soignants,
- Bureau avec une chaise,
- Fauteuil de repos,
- Placard avec penderie et étagères,
- Téléphone ,
- Prise d'antenne télévision.



Demande d'admission : comment s'y prendre ?

- 1) Téléchargez le CERFA n° 14732*01 sur internet ou retirez une demande, d'admission à l'accueil de la résidence ;
- 2) Adressez-nous le dossier complet. Il comporte une partie administrative, une partie médicale et des annexes ;
- 3) Nous présenterons la demande en commission usagers pluridisciplinaire dans un délai d'un mois maximum ;
- 4) Nous vous adresserons une notification de la décision.

Aide au financement

Pour la partie hébergement :

Aide Personnalisée au Logement : Lors de l'entrée dans l'établissement nous vous remettons le formulaire de demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutuelle Sociale Agricole.

Aide Sociale à l'Hébergement : La demande est à faire auprès de la mairie de votre domicile d'origine qui la transmettra au Conseil Départemental de votre département d'origine. Il est nécessaire d'en informer l'établissement.

Pour la partie dépendance :

Dans le cadre de la convention tripartite, le Conseil Départemental de la Savoie verse une dotation globale dépendance à l'établissement dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie. Il ne sera donc facturé au résident relevant du département de la Savoie, que le ticket modérateur.